

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RENAISON

CONSEIL MUNICIPAL DE ST JEAN ST MAURICE S/LOIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 08/12/2022
N° 2022-13

AUGMENTATION TARIF CANTINE
au 1^{er} SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de St Jean St Maurice s/Loire se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, régulièrement convoqué le 01/12/2022, sous la présidence de M. Jean SMITH, Maire.

Présents : M. Jean SMITH, Mme Françoise TRAVARD, Mme Violette BRUNET, M. Jean-Luc BOUCHET, Mme Colette MAURY, M. Michel BOURGOIN, M. Maurice DORIER, Mme Jocelyne LASSAIGNE, Mme Sandrine DAVID, M. Laurent DANJOUX M. André FRANÇOIS, M. Julien FRAGNE

Absent excusé avec pouvoir donné : -

Absent excusé : M. Pascal DUPLAY

Absentes : Mmes Nadège PEDRINI, Laetitia JOUANNEAU

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc BOUCHET

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de la cantine au vu de la hausse des denrées alimentaires, et de le passer de 3.60 € (septembre 2022) à 3.80 € ou 3.90 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (11 pour et 1 contre) :

Décide d'augmenter le tarif de la cantine à hauteur de 6% et de le fixer à 3.80 € à compter de la rentrée de septembre 2023.

Au registre, tous les membres présents ont signé.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
J. SMITH

